

Nogaro – La collecte des ordures ménagères sera plus contraignante

La date de démarrage n'est pas encore fixée



Nogaro – La collecte des ordures ménagères sera plus contraignante

Lors de l'assemblée générale du Sictom Ouest le 28 mars 2017, son président, Roger Combres a annoncé que les services du Sictom Ouest vont devenir plus contraignants pour les usagers. Le Journal du Gers l'a rencontré le 3 avril pour lui demander des précisions.

Des restrictions

Il apparaît que des décisions prises au niveau national vont modifier la collecte des ordures ménagères. Pour ce faire, les collectivités locales s'engagent à « optimiser » les collectes :

la collecte à domicile n'aura lieu que 2 fois par semaine,

les usagers qui portent leurs déchets à un point de collecte n'auront plus qu'un seul point de collecte par village.

Ces mesures entraîneront moins de frais de transport, l'acquisition de camions différents et une réduction du personnel.

Actuellement, on ne sait pas quand ces mesures entreront en vigueur. Mais, en 2025, le tonnage de déchets ménagers du Gers devra être passé de 60 000 t à 30 000. Des puces dans les conteneurs calculeront le poids des déchets déposés par les usagers et une taxe « incitative » sera créée pour les « gros producteurs ».

Le taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) passe à 11,98 % en 2018 contre 11,67 % en 2017 (1).

À noter que Éco-emballages, l'une des deux sociétés privées agréées par l'État pour le recyclage des emballages (l'autre, Adelphe, traite les déchets des entreprises) vient de fusionner avec Écofolio et a pris le nom de Citeo.

Les comptes 2017 et le budget 2018 du Sictom Ouest

Le budget prévisionnel 2018 est calqué, autant qu'il est possible, sur les montants réalisés en 2017.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 4 672 041,64 euros en 2017 (prévision 2018 : 4 573 503 euros). Les recettes de fonctionnement réalisées en 2017 s'élevaient à 4 699 714,30 euros (prévision 2018 : 4 573 503 euros).

Les dépenses d'investissement réalisées en 2017 ont été de 453 117,45 euros (prévision 2018 : 622 912 euros y compris 93 000 euros de crédits reportés) (2). Recettes d'investissement réalisées en 2017 : 581 585,54 euros (prévision 2018 : 622 912 euros). Le résultat de clôture de l'exercice 2017, compte tenu des transferts, s'établit à 156 140,75 euros.

Noter qu'un emprunt de 100 000 euros est contracté en 2018 à un taux inférieur à celui de l'inflation (qui est de 1,2 % en 2018 sur un an). Dans la situation de 2018, le capital restant dû des emprunts passera de 589 522 euros en 2018 à 107 973 euros en 2028.

Par ailleurs, le Sictom Ouest attend des subventions d'investissement pour un montant de 57 700 euros contre 36 804 euros obtenus en 2017. Pour le fonctionnement, le total réalisé en 2017 des dotations et subventions s'est élevé à 4 082 084,20 euros (prévision 2018 : 4 274 830,34 euros). Enfin, les charges de personnel réalisées en 2017 sont de : 2 323 786,22 euros (prévision 2018 : 2 208 030,00 euros).

S'informer

Muriel Debets, chargée de communication, annonce à l'assemblée générale qu'elle a créé un wiki du Sictom Ouest destiné notamment aux communes. Il contient effectivement une quantité de renseignements utiles.

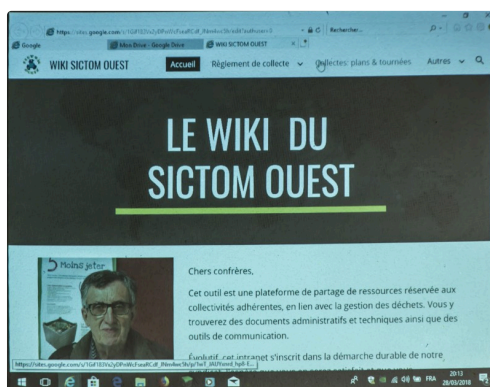
Elle engage aussi l'assistance à consulter régulièrement le site de Que choisir (<https://www.quechoisir.org/>) qui donne beaucoup d'informations, entre autres sur le coût des déchets ménagers.

N.B. - La photo du haut de page montre Richard Daubas et Josette Marque (du Sictom Ouest), X, Christian Cuvelier, Roger Combres, Lambert Gijsberg, Jacqueline Jacomin (de Plaisance-du-Gers) et Jacques Fillol (de Cazaubon).

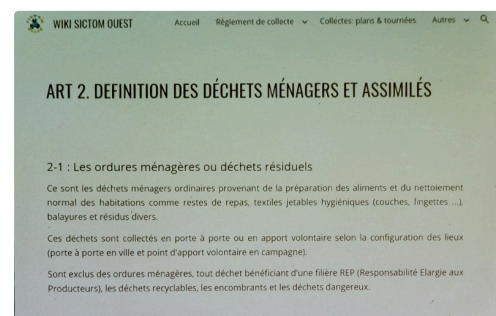
(1) La TEOM est égale à la valeur locative brute de la taxe d'habitation, divisée par 2, puis multipliée par le taux de 11,98%. (2) L'achat d'un camion coûtera 298 014 euros.



Roger Combres



Première page du wiki du Sictom Ouest



Une page du wiki